



MAIRIE D'APCHAT

2 rue de la Mairie
63420 APCHAT

Tél : 04 73 71 80 07
mairie.apchat@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il se compose de deux sections : le fonctionnement et l'investissement et éventuellement de budgets annexes (eau, assainissement, sections). Le budget 2025 a été voté le 11 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (électricité, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel) ;

Les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations) ;

Les dépenses financières (intérêt des emprunts) ;

Les dépenses d'ordre (amortissement pour la partie assainissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

Les produits de service ou du domaine (estives, ...) ;

Les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle droit de mutation) ;

Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts) ;

Les revenus des immeubles (location de logement ou de salle polyvalente).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	217 310.00 €	Excédent brut reporté	568 782.58 €
Dépenses de personnel	109 500.00 €	Recettes des services	4 200.00 €
Autres dépenses de gestion courante	29 610.00 €	Impôts et taxes	153 554.00 €
Dépenses financières	210.94 €	Dotations et participations	119 949.00 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	40 000.00 €
Atténuation de produits	3 500.00 €	Recettes exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	4.42 €
Total dépenses réelles	360 130.94 €	Autres recettes - Atténuation de charges	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 293.00 €	Total recettes réelles	317 707.42 €
Virement à la section d'investissement	525 066.06€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Total général	886 490.00€	Total général	886 490.00 €

c) La fiscalité

Taux des impôts locaux pour 2025

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
Taxe foncière propriétés bâties	179 600.00 €	40.38 %	72 522.00 €
Taxe foncière propriétés non bâties	75 200.00 €	79,00 %	59 408.00 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	104 800.00 €	13 %	13 624.00 €
TOTAL	353 200.00 €	-	145 554.00 €

d) Le personnel

2 agents titulaires de la FPT :

- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30h/semaine
- 1 rédacteur territorial à 35h/semaine

CDD remplacement :

- 1 agent des services techniques à 30h/semaine

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	276 017.07 €	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	525 066.06 €
Remboursement d'emprunts	9 954.80 €	FCTVA	44 631.87 €
Travaux de bâtiments (mairie, logements communaux, église, salle po)	327 327.00 €	Affectation (mise en réserve)	249 097.07 €
Travaux de voirie (Voirie, parking, reprofilage, aménagement villages, ponts, ...)	255 700.00 €	Cessions d'immobilisations	1 000.00 €
Autres travaux (outillage, mobilier, panneaux, restauration registres, extincteurs, cimetière, études, ...)	54 000.00 €	Taxe aménagement	0.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Subventions	101 912.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	Emprunt	0.00 €
Opérations patrimoniales (intégration études)	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 293.00€
Dépôt et caution	351.13 €	Dépôts et cautions	350.00 €
		Opérations patrimoniales (intégration études)	0.00 €
Total général	923 350.00 €	Total général	923 350.00 €

c) Les principaux projets de l'année

- Travaux rénovation logement communal Ancienne école Florat (277 327 €)
- Reprofilage chemins d'exploitation (50 000 €)
- Voirie Pradet Maillargues (120 000 €)
- Restauration église Apchat (17 000 €)
- Rénovation Mairie (1^{er} étage) (20 000 €)

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'État : 47 670 €
- du Département : 53 120 €
- fonds de concours API : 1 122 €

e) Principaux ratios

Population INSEE au 1^{er} janvier 2025 : 160 hab

Informations financières - Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 251 €
Produits des impositions directes / population	960 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 986 €
Dépenses d'équipement brut / population	3 981 €
Encours de la dette / population	377 €
DGF / population	522 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	30 %
Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	116 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	201 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	19 %

f) État de la dette

Prêteur	Capital initial	Date initiale	Date de fin	Taux	Type de taux	Capital restant dû au 01/01/2025
Crédit agricole	100 000 €	07/05/2021	07/05/2031	0,30 €	Fixe	60 359.10 €